

**Séance du 26 septembre 2022**

Nombre de conseillers en exercice:	33
Présents :	26
Absent :	1
Procurations :	6
Votants :	32

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le vingt-six septembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-deux septembre deux mille vingt-deux par Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire

**Président** : Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

**Présents** : Marie-Noëlle TAUZIN, Christian MAZUC, Raymond BRALEY, Didier PIERRE, Sabine MIRAL, Jean-Philippe ABINAL, Gulistan DINCEL, Jacky MAILLE, Jean-Louis COSTE, Michel SOULIE, Christine LATAPIE, Jacques DOUZIECH, Françoise VITIELLO, Stanislas LIPINSKI, Christian GIRAUD, Valérie ABADIE-ROQUES, Franck TOURNERET, Rachida EL HAOUARI, Cindy BARE, Fabienne VERNHES, Jean-Marc LACOMBE, Liliane MONTJAUX, Isabelle COURTIAL, Mathieu GINESTET, Amar GUENDOUZI.

**Absents ayant donné pouvoir** : Catherine COUFFIN (pouvoir à Christine LATAPIE), Dominique BEC (pouvoir à Françoise VITIELLO), Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA (pouvoir à Franck TOURNERET), Hakim GACEM (pouvoir à Jean-Philippe KEROSLIAN), Virginie NAYROLLES (pouvoir à Valérie ABADIE-ROQUES), Elisabeth GUIANCE (pouvoir à Liliane MONTJAUX).

**Absent excusé** : Jean-Luc PAULAT.

**Secrétaire de séance** : Marie-Noëlle TAUZIN

**PACV/108-2022****Route de Lapanouse : acquisition de la parcelle AZ n°255**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1311-10,*

*Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 17 décembre 2001 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes,*

*Vu le Code de la voirie routière et notamment son article L141-3,*

*Vu l'avis majoritairement favorable après examen des commissions en date du 19 septembre 2022 (pour : 19 ; contre : 0 ; abstentions : 3).*

ENTENDU qu'à la requête de son propriétaire, la SELARL ABC Géomètres-Experts de Rodez, a été chargée de procéder au bornage de la parcelle AZ n°41 sise route de Lapanouse.

ENTENDU que cette opération a permis de relever que la limite de fait de la voie communale dénommée route de Lapanouse ne correspondait pas à la limite de propriété.

CONSIDERANT que retenant cette discordance, les parties ont alors convenu de procéder à une régularisation foncière prenant en compte les éléments constatés.

CONSIDERANT qu'une surface arpentée de 255 m<sup>2</sup> - cadastrée à terme parcelle AZ n°255, située au droit de la bande de roulement de la voie communale et composée d'un accotement et d'un fossé, a été soustraite de la parcelle AZ n°41 pour être cédée à la commune.

CONSIDERANT que cette cession sera effectuée à titre gratuit et conformément au plan ci-annexé (acquisition amiable d'une valeur inférieure à 180 000 €, sans consultation du Domaine).

CONSIDERANT :

- qu'une convention de mise à disposition d'une partie de ce foncier est en cours de signature avec ENEDIS afin d'y implanter une armoire de coupure,
- que l'acte notarié de mutation fera état des dispositions de ladite convention,
- que la parcelle AZ n°255 sera classée dans le domaine public communal dès que l'acte notarié la faisant entrer en patrimoine privé communal sera intervenu et que sa publication au service de la publicité foncière de Rodez aura été effectuée.

**Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :**

- approuve la cession, à titre gratuit par Monsieur C. au profit de la commune, de la parcelle cadastrée AZ n°255 d'une contenance de 255 m<sup>2</sup> selon les modalités sus-énoncées,
- approuve le classement dans le domaine public communal de ladite parcelle dès que toutes les formalités consécutives à la signature de l'acte notarié seront terminées,
- approuve la prise en charge des frais notariés par la Commune,
- désigne Maître Bérengère CALMELLY, notaire à Onet-le-Château - 11 place des Artistes, pour représenter la Commune,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié avec Monsieur C. et à accomplir toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Philippe KEROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Marie-Noëlle TAUZIN

Certifiée exécutoire par M. le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 03 OCT. 2022

Et de la publication le : 03 OCT. 2022